



DIE MEDIZINISCHEN LABORATORIEN DER SCHWEIZ
LES LABORATOIRES MÉDICAUX DE SUISSE
I LABORATORI MEDICI DELLA SVIZZERA

Newsletter du comité de la FAMH – 2^{ème} trimestre 2016

Chers membres de la FAMH

Le 14 juin 2016 s'est tenue l'assemblée générale de printemps de la FAMH. Toutes les **affaires statutaires** telles que le rapport annuel, les comptes annuels 2015, le rapport du réviseur et la détermination des cotisations 2016, ont pu être réglées. Ce fut également l'occasion d'**élections**. Les nouveaux membres du comité sont Nils Øyo, PDG de synlab Suisse SA et le Prof. Dr. méd. Nicolas Vuilleumier, qui dirige le Service de médecine de laboratoire des hôpitaux universitaires de Genève. Les participants ont pris connaissance du **travail du groupe HL7**. Tony Schaller a exposé aux membres présents le travail déjà accompli et ce qui reste à mettre au point (voir Annexe I au procès-verbal du 14.06.2016). 13 nouveaux membres individuels et 1 laboratoire ont été admis. En outre, 5 juniors sur 7 ont obtenu le statut de **membre** ordinaire. Le comité s'est abstenu de recommander l'admission du laboratoire team w ag et du Dr. Martin Wyss en tant que membre individuel. En l'absence de motifs et d'arguments plus précis, les membres présents n'ont pas souhaité prendre de décision. Le comité a par conséquent été chargé d'établir une liste des arguments en faveur ou en défaveur d'une admission pour la prochaine assemblée générale. Une décision ne pourra être prise qu'à ce moment-là.

Les efforts de la FAMH pour se dégager du tarif imposé et parvenir, au même titre que les médecins, à un tarif négocié, progressent. Le conseiller aux États Alex Kuprecht (UDC-SZ) a soumis au Parlement la **motion** suivante (16.3487): «Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie de manière à ce que les tarifs des analyses menées par les laboratoires médicaux soient négociés par les partenaires tarifaires, comme le système de tarification Tarmed et celui des forfaits par cas. Il abolira par ailleurs l'obligation de contracter dans le domaine des laboratoires.» Nous sommes donc impatients de connaître la réponse du Conseil fédéral.

Fin juin 2016, le groupe de travail du comité a pris sa décision au sujet de la **succession de la direction du secrétariat général**. Nous vous tiendrons informés. Le changement aura lieu fin 2016.

Comme déjà évoqué dans la newsletter du 1^{er} trimestre, le **Service d'Accréditation SAS** donne matière à discussion. Il est hélas jusqu'à présent impossible de rencontrer les responsables en personne et de clarifier les questions ouvertes au cours d'un entretien. Cela devrait être possible vers la fin août.

Les appels répétés concernant la collecte de données de la FAMH via medkey ont été entendus. À la suite de l'assemblée générale, de nouveaux laboratoires se sont inscrits et les laboratoires qui participent déjà ont fourni leurs toutes dernières données. Comme tout un chacun devrait le savoir, le traitement des données est effectué depuis 2010 par la société medkey pour le compte de la FAMH, et ce avec un soin extrême (anonymisation des données sur les patients et les laboratoires). Leur interlocuteur est Thomas Banz, thomas.banz@tc-informatik.ch. Les statistiques aident le comité à défendre les tarifs! Nous comptons sur votre coopération.

Merci de votre intérêt et de votre précieux soutien.

Votre comité de la FAMH

La prochaine newsletter suivra fin septembre 2016.

Soleure, fin juin 2016